



Licenciement abusif ou pas?

Par **GALATANU Virgil**, le **25/10/2010** à **13:38**

Bonjour,

Je suis de nationalité roumaine et depuis aout 2008 je travail en CDI en tant que développeur informatique dans une société de moins de 5 salariés. J'ai appris il y as 3 semaines que j'avais besoin d'un titre de travail pour pouvoir travailler. J'ai fait part de cette information à mon patron et j'ai entamé des démarches administratives pour obtenir le titre de travail. Je suis devenu auto-entrepreneur dans le domaine de l'informatique après avoir inscrite mon activité au prêt d'URSSAF et le vendredi dernier mon dossier à été validé par la préfecture et aussi tôt j'ai eu un titre de séjour provisoire de 3 mois que je vais renouveler dans quelques semaines.

J'ai eu la notification en main propre de la part de mon employeur dans la quelle m'est demandé de me présenter a une convocation (aucun motif n'as était spécifié). Aujourd'hui il m'as posté la lettre de licenciement (que je n'ai pas encore reçu) avec la raison "vous n'avez pas le titre de travail en France". Depuis vendredi je suis en possession de ce document justifiant que j'ai le droit de travailler et malgré le fait qu'il connais son existence il poursuis ces démarches. Il ne m'as pas mise au courant des droits que j'ai en vue de ce licenciement (indemnisation, jours de congés, conseiller du salarié, etc.)

Je vous prie de me éclairer a ce sujet et m'indiquer que puis-je faire pour sauver mon emploi.

Merci par avance ...